

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2020-13 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 11 décembre 2020, le *Règlement 2020-13 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2021*;

QUE ce Règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis publié par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel-de-Ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Beauharnois et publié le même jour sur le site Internet de la Ville, ce 14 décembre 2020.



Crystal Poirier

Greffière par intérim